

Logements locatifs sociaux

Offre nouvelle - État d'avancement au 15 novembre

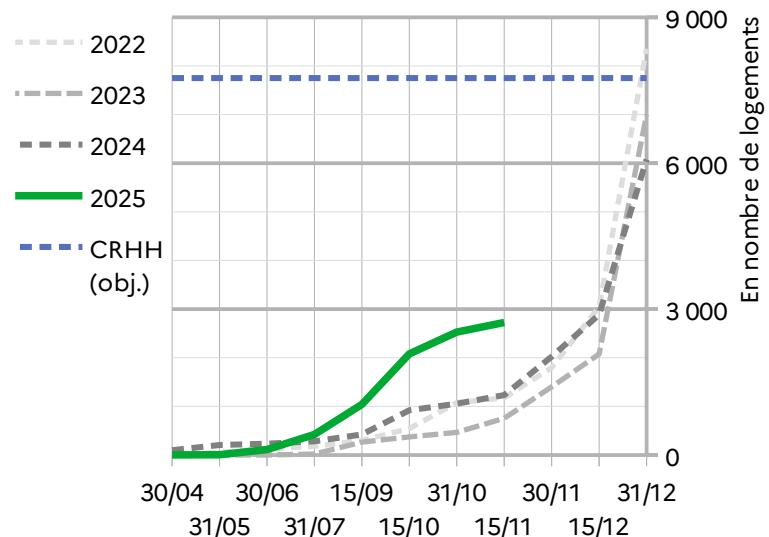
Objectifs et enveloppes 2025

L'objectif 2025 notifié par le ministère porte sur l'agrément initial de **8 366** logements locatifs sociaux dans la région, dont **2 680** prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI). L'enveloppe budgétaire pour atteindre cet objectif s'élève à **36,7 M€**, à laquelle s'ajoute une enveloppe de **5,4 M€** pour un objectif de **418** PLAI adaptés. En octobre 2025, l'avancement des dossiers en recyclage foncier et la consommation de l'enveloppe de subvention ont conduit à ajuster les objectifs territoriaux, qui ont été ensuite validés le 22 octobre par le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH).

État de l'avancement des agréments

Au 15 novembre, **149** dossiers sont agréés pour **2 724** logements locatifs sociaux, soit 35,1 % de l'objectif (6,9 % en 2023 et 13,7 % en 2024).

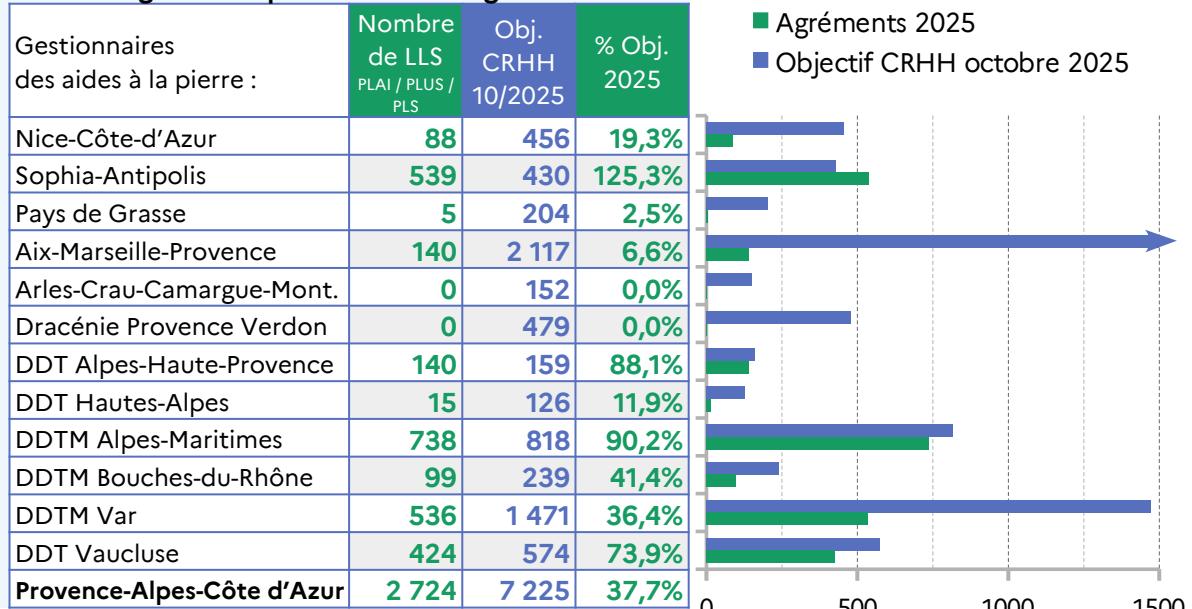
La dynamique peut être attribuée en partie aux opérations en recyclage foncier (27% du total). Le bonus recyclage foncier a fait l'objet d'une large communication des services de l'État auprès des bailleurs sociaux. Ils ont été incités à déposer leurs dossiers de demande de subvention le plus rapidement possible pour bénéficier de ces crédits supplémentaires.



État de l'avancement des agréments par territoire de gestion

Au 15 novembre, les DDT(M) ont atteint près de 60 % de leurs objectifs en offre nouvelle (moins de 30 % en 2024), et les délégataires 20 % (8 % en 2024).

À cette même date, 874 PLAI sont agréés, dont 109 PLAI adaptés, soit 33 % et 27 % des objectifs.



Source : Ministère chargé du logement - SIAP (Données maîtres d'ouvrage et gestionnaires) – extraction des données le 15 novembre 2025

Réalisation : DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur / Service Énergie Logement / Unité Production Logements et Foncier

Contact : ulh.sel.dreal-paca@developpement-durable.gouv.fr

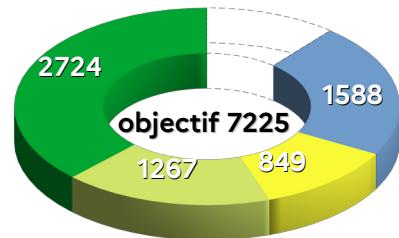
Site internet : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/les-agrements-r419.html>

Dates : 30 juin - 15 septembre - 15 octobre - 15 novembre - 15 décembre - janvier (bilan)

Programmation 2025

Au 15 novembre, 149 dossiers sont agréés pour 2 724 logements locatifs sociaux, 57 dossiers sont dans le circuit de signature pour 1 267 logements, 51 dossiers sont en instruction pour 849 logements, 93 dossiers sont en cours de complétude pour 1 588 logements. Ces 6 428 logements représente 89 % de l'objectif régional de 7 225.

Par ailleurs, 68 dossiers pour 1 798 logements demeurent proposés à la programmation.



Activité ANRU

Le nombre de logements des dossiers engagés de reconstitution de l'offre ANRU le 15 novembre s'élève à 789 (dont 446 PLAI) pour un objectif 2025 de 1 981.

Activité rénovations énergétiques 2025

Une enveloppe de 9,4 M€ est disponible pour 2025.

Au 15 novembre, 26 dossiers ont été engagés en rénovation énergétique ou changement de vecteur, pour un montant de subvention de 5,19 M€.

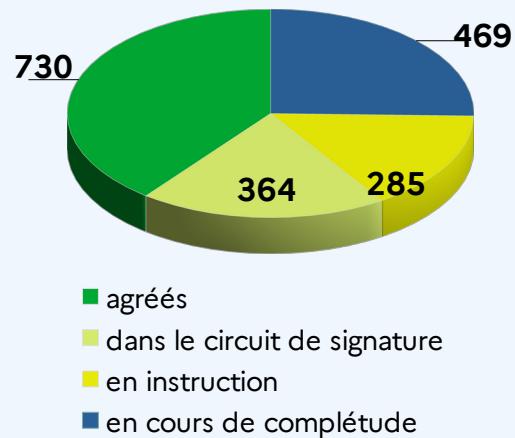
Avancement bonus recyclage foncier

Au 15 novembre, 730 logements ont été agréés dans des dossiers en recyclage foncier :

Acquisition-Amélioration - Transformation de bureaux en logements - Surélévation - Démolition-reconstruction

Gestionnaires des aides à la pierre :	Dossiers en recyclage foncier					LLS Agréés
	PLAI	PLUS	PLS	LLS	%	
Nice-Côte-d'Azur	5	4	8	17	19%	88
Sophia-Antipolis			213	213	40%	539
Pays de Grasse			5	5	100%	5
Aix-Marseille-Provence	63	14	32	109	78%	140
Arles-Crau-Camargue-Mont.				0		0
Dracénie Provence Verdon				0		0
DDT Alpes-Haute-Provence	16	41	1	58	41%	140
DDT Hautes-Alpes	2	3		5	33%	15
DDTM Alpes-Maritimes	6	10	149	165	22%	738
DDTM Bouches-du-Rhône				0	%	99
DDTM Var	53	16	5	74	14%	536
DDT Vaucluse	35	42	7	84	20%	424
Provence-Alpes-Côte d'Azur	180	135	415	730	27%	2 724

L'ensemble de la programmation dans le SIAP s'élève à 1 848 logements, avec l'avancement suivant :



Les enveloppes pour les subventions État

Au 15 novembre, près de 18 M€ de subvention État ont été octroyés, soit moins de la moitié de l'enveloppe initiale.

En 2025, le montant moyen de subvention pour un PLAI demeure à 10 000 €/lgt. Ce montant est porté à 13 500 €/lgt pour les résidences sociales (RS) ou pensions de famille (PF).

Le montant de subvention complémentaire pour les PLAI adaptés est égal à 20 000 €/lgt (lgts ordinaires) et 15 000 €/lgt (lgts en structure).

Des primes peuvent être accordées pour accompagner certaines thématiques : bonus recyclage foncier ou immobilier compris entre 15 000 €/lgt et 30 000 €/lgt, appel à projet "confort d'été", financement des opérations en communes carencées (cf. note programmation).

Consommation des enveloppes pour les subventions État	FNAP 479	FNAP 480
	Opérations nouvelles	PLAI adaptés
Nice-Côte-d'Azur	463 000	55 000
Sophia-Antipolis	530 000	160 000
Pays de Grasse	90 000	0
Aix-Marseille-Provence	2 637 000	300 000
Arles-Crau-Camargue-Mont.	0	0
Dracénie Provence Verdon	0	0
DDT Alpes-Haute-Provence	1 647 355	160 000
DDT Hautes-Alpes	134 000	20 000
DDTM Alpes-Maritimes	4 012 500	0
DDTM Bouches-du-Rhône	160 000	0
DDTM Var	3 000 500	515 000
DDT Vaucluse	3 351 000	740 000
Provence-Alpes-Côte d'Azur	16 025 355	1 950 000